



Utilisez les grilles suivantes pour faire les calculs nécessaires pour remplir vos formulaires NU428, *Impôt du Nunavut*, et NU479, *Crédits du Nunavut*. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

Conservez ce document dans vos dossiers. **Ne le joignez pas** à la déclaration que vous nous enverrez.

Ligne 5808 – Montant en raison de l'âge

Montant maximal			8 005 00	1
Votre revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration				2
Montant de base	-	29 619 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Taux applicable	x	15 %		5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			6
Ligne 1 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »). Inscrivez ce montant à la ligne 5808 du formulaire NU428.	=			7

Ligne 5816 – Montant pour une personne à charge admissible

Montant de base			10 674 00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			3
Inscrivez ce montant à la ligne 5816 du formulaire NU428	=			3

Ligne 5820 – Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			9 308 00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 3 848 \$, inscrivez 3 848 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5820 du formulaire NU428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5840 – Montant pour aidants naturels

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base			16 989 00	1
Revenu net de la personne à charge selon la ligne 236 de sa déclaration	-			2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 3 848 \$, inscrivez 3 848 \$)	=			3
Montant demandé à la ligne 5816 pour cette personne, s'il y a lieu	-			4
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 3 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5840 du formulaire NU428 le total des montants auxquels vous avez droit pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 5844 – Montant pour personnes handicapées (lisez la ligne 5844 à la page 2 du cahier de formulaires)

(Supplément : calcul à faire si vous aviez **moins de 18 ans** le 31 décembre 2005)

Supplément maximal			3 848 00	1
Total des frais de garde d'enfants et de préposé aux soins déduits par toute personne à votre égard				2
Montant de base	-	2 254 00		3
Ligne 2 moins ligne 3 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			4
Ligne 1 moins ligne 4 (si négatif, inscrivez « 0 »)	=			5

Inscrivez à la ligne 5844 du formulaire NU428 le **total de 10 674 \$ et du montant de la ligne 5** (maximum 14 522 \$), **sauf** si vous remplissez cette grille de calcul uniquement pour pouvoir remplir la grille de la ligne 5848.

Grilles de calcul territoriales (suite)

Ligne 5848 – Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Montant de base		10 674		00		1
Si la personne à charge avait moins de 18 ans le 31 décembre 2005, inscrivez ici le montant de la ligne 5 de la grille de calcul de la ligne 5844 pour cette personne. Si elle avait 18 ans ou plus , inscrivez « 0 ».						
Ligne 1 plus ligne 2	+					2
Total des montants auxquels a droit la personne à charge aux lignes 5804 à 5840 de son formulaire NU428	=					3
Ligne 3 plus ligne 4	+					4
Revenu imposable de la personne à charge selon la ligne 260 de sa déclaration	=					5
Montant auquel vous avez droit pour cette personne : ligne 5 moins ligne 6 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-					6
Inscrivez à la ligne 5848 de votre formulaire NU428 le montant le moins élevé : ligne 3 ou ligne 7	=					7

Inscrivez à la ligne 5848 le total des montants demandés pour **toutes** les personnes handicapées à votre charge.

Si, à la fin de l'année, vous et la personne à votre charge ne résidiez pas dans le même territoire ou la même province, des règles spéciales s'appliquent. Communiquez avec nous pour obtenir plus de précisions.

Ligne 5872 – Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes à charge

Faites ce calcul pour chaque personne à charge.

Frais médicaux pour la personne à charge						
Inscrivez le moins élevé : 1 844 \$ ou 3 % de son revenu net selon la ligne 236 de sa déclaration	-					2
Ligne 1 moins ligne 2 (si le résultat est négatif, inscrivez « 0 »; s'il dépasse 5 000 \$, inscrivez 5 000 \$)	=					3

Inscrivez à la ligne 5872 du formulaire NU428 le total des montants calculés pour **toutes** les personnes à votre charge.

Ligne 6390 – Crédit d'impôt pour le coût de la vie

Utilisez le montant de la ligne 5 du formulaire NU479 pour déterminer laquelle de ces colonnes vous devez remplir.

		la ligne 5 est de 12 000 \$ ou moins		la ligne 5 dépasse 12 000 \$		
Inscrivez le montant de la ligne 5 dans la colonne appropriée						1
Ligne 1 moins ligne 2 (ne peut pas être négatif)	-	0 00		12 000 00		2
Multipliez la ligne 3 par la ligne 4	=			=		3
Ligne 5 plus ligne 6 (maximum 750 \$)	x	2 %		x 1,5 %		4
Inscrivez ce montant à la ligne 6 du formulaire NU479.	=			=		5
	+	0 00		+ 240 00		6
	=			=		7

Ligne 8 – Crédit d'impôt pour contributions politiques

Déterminez le montant à inscrire à la ligne 8 du formulaire **NU479** de la façon suivante :

- si vos contributions **ne dépassent pas 100 \$**, inscrivez-les à la ligne 8;
- si vos contributions **dépassent 100 \$ mais pas 900 \$**, faites le calcul ci-dessous;
- si vos contributions **dépassent 900 \$**, inscrivez 500 \$ à la ligne 8.

Inscrivez le montant de vos contributions						
Ligne 1 moins ligne 2 (si négatif, inscrivez « 0 »)	-	100 00				2
Multipliez la ligne 3 par la ligne 4	=					3
Ligne 5 plus ligne 6 (maximum 500 \$)	x	50 %				4
Inscrivez ce montant à la ligne 8 du formulaire NU479.	=					5
	+	100 00				6
	=					7